

PREMIERE EXPEDITION

Julie VERNET-
LOLLINI et Guy
Thierry BALZAN
Huissiers de Justice Associés
Z.A.C. des Gouvernaux
Boîte Postale N° 14
26120 CHABEUIL
Tél : 04.75.59.02.65
Fax : 04.75.59.27.53



PROCES-VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT DE JEUX - CONCOURS

LE VINGT ET UN SEPTEMBRE
DEUX MILLE DIX HUIT

Nous soussignés Julie VERNET-LOLLINI et Guy Thierry BALZAN, Société Civile Professionnelle d'Huissiers de Justice, 2 Rue Victor Payonne, ZAC des Gouvernaux, 26120 CHABEUIL

Référence de l'étude
V29949.00
CIVIL001REGLEMENT

A LA DEMANDE DE :

La SA LPG SYSTEMS, mmatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROMANS SUR ISERE (Drôme) sous le n° B 335 183 836, dont le siège social est Technoparc de la Plaine - CS 900 35 - 30 Rue Abel 26902 VALENCE, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général, Monsieur Gérard FERLIN

Elisant domicile en mon Etude

Coût (Avec Lettre)

Nature	Montant
Art. R444-8	192.33
Total H.T.	192.33
T.V.A à 20 %	38.47
Lettre	1.90
Taxe	14.89
Total TTC	247.59

Coût (Sans Lettre)

Nature	Montant
Art. R444-8	192.33
Total H.T.	192.33
T.V.A à 20 %	38.47
Taxe	14.89
Total TTC	245.69

CERTIFIONS avoir reçu ce jour en notre étude le règlement relatif à l'Opération commerciale « JEU CONCOURS REEDUCA 2018 » qui se déroulera du 27/09/2018 au 27/10/2018.

Nous certifions qu'il a fait l'objet d'une vérification de notre part et qu'il est conforme à la législation en vigueur.

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit auquel j'ai annexé copie du règlement du jeu concours.

DONT ACTE - SOUS TOUTES RESERVES.

Art. R.444-8 :

Droits Fixes

SCT Art A.444-48 :

Frais de Déplacement

DEP Art A.444-15 :

Droit d'Engagement de
Poursuites

Lettre :

Affranchissement

Acte soumis à la taxe

Julie VERNET LOLLINI
Huissier de Justice associé



REGLEMENT DU JEU CONCOURS REEDUCA 2018

Article 1 : Société organisatrice

LPG SYSTEMS, Société Anonyme au capital de 2 124 950€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 335 183 836 et dont le siège social est situé Technoparc de la Plaine CS 900 35 – 30 Rue du Dr ABEL 26902 Valence Cedex 09, organise un tirage au sort gratuit et sans obligation d'achat, du **27 septembre 2018 au 27 octobre 2018 (15h)**, dans le cadre de sa participation au *Salon Rééduca 2018*, organisé Portes de Versailles à Paris (les 25, 26 et 27 octobre 2018).

La participation au Jeu emportera acceptation pleine et entière du participant sur l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

Article 2 : Définitions

« **LPG** » désigne LPG SYSTEMS, la société organisatrice ;

« **Jeu** » désigne le jeu concours organisé par LPG du 27 septembre 2018 au 27 octobre 2018 (15h) ;

« **Page Internet** » désigne la page Internet mise en place par LPG, dédiée au Jeu, sur laquelle les participants pourront remplir le formulaire de participation et accessible à l'adresse « lpgmedical.com/fr/conférences-rééduca2018 » ;

« **Salon** » désigne le Salon Rééduca, organisé Porte de Versailles à Paris, sur lequel LPG a un stand.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au Jeu, chaque participant doit remplir les conditions **cumulatives** suivantes :

- Etre majeur ;
- Résider en France métropolitaine ;
- Etre un professionnel du domaine médical ou du sport ;
- Remplir dûment le formulaire de participation au Jeu :
 - ↳ Sur la Page Internet, du 27 septembre 2018 au 27 octobre 2018 (15h) ; OU
 - ↳ Sur le stand de LPG au Salon (du 25 octobre 2018 au 27 octobre 2018 15h).

Une seule participation sera acceptée par foyer.

Ne peut participer au Jeu toute personne salariée de LPG, l'une des sociétés de son groupe et d'une manière générale toute personne ayant participé à son organisation (et/ou les membres de leur famille en ligne directe).

Toute participation incomplète, inexacte, faussée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement, effectuée par tout autre moyen que sur la Page Internet du Jeu ou sur le stand de LPG au Salon, ou reçue après la date du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Article 4 : Tirage au sort

LPG effectuera un tirage au sort le **27 octobre 2018 à 15h30 heures**, qui désignera le(la) gagnant(e).

Les nom et prénom du/de la gagnant(e) seront annoncés sur le stand de LPG sur le Salon, et sur la Page Internet.

Le/la gagnant(e) sera contacté(e) par LPG par e-mail et/ou par téléphone.

La remise du lot sera effectuée par colis à l'adresse postale transmise par Le/la gagnant(e).

La responsabilité de LPG ne pourra être engagée du fait d'un changement d'adresse e-mail, de numéro de téléphone ou d'adresse postale ultérieur du/de la gagnant(e) ou en cas d'erreur du/de la gagnant(e) dans la transmission de ses coordonnées à LPG.

Article 5 : Lot mis en jeu

Le Jeu permet de gagner un **nouvel appareil HUBER 360® EVOLUTION FULL**, d'une valeur de 27 480€ HT.

Le lot mis en jeu ne peut donner lieu à une conversion en numéraire ou échange. Le lot gagné est nominatif et ne pourra être revendu, transféré ou cédé par le/la gagnant(e) du Jeu.

Article 6 : Publicité – Droits de la personne

Le participant autorise expressément et irrévocablement LPG à utiliser, diffuser, publier, reproduire, sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, en partie ou en totalité, sur le réseau Internet ou non, pour le monde entier, intégrés à tout autre matériel (dessin, illustration, vidéo, animations, etc.), les nom et prénom des gagnants.

Cette autorisation est consentie pendant une durée d'un (1) an à compter de la date de remise du lot par LPG ou tout tiers mandaté par elle, et ce sans que le gagnant ne puisse prétendre à une rémunération ou quelconque indemnité au titre de l'exploitation de ces droits de la personnalité.

Article 7 : Responsabilité

LPG ne saurait encourir une quelconque responsabilité du fait de l'organisation du Jeu et notamment si, en cas de force majeure (tel que défini par l'article 1218 du Code Civil) ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

Elle réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.



LPG décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site Internet.

LPG n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Article 8 : Remboursement des frais de participation

Pour les participants décidant de participer sur la Page Internet, la participation nécessite de disposer d'un accès au réseau Internet.

Les frais de communication téléphonique, correspondant au temps de connexion lors de la consultation du Jeu, pourront être remboursés à tout participant qui en fait la demande écrite à LPG dans les quinze (15) jours suivant son inscription au tirage au sort. Le remboursement par LPG s'effectuera forfaitairement pour un montant de 0,30 euros TTC.

Pour obtenir le remboursement, le participant doit envoyer à l'adresse postale de LPG (indiquée à l'article 1) :

- une lettre de demande de remboursement
- un relevé d'identité bancaire
- une photocopie d'un justificatif d'identité
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication
- une copie de justificatif de domicile en France (métropolitaine).

Toute demande incomplète ou erronée ne pourra être prise en compte.

Le remboursement des frais de participation ne pourra être demandée par les participants ayant participé sur le Stand de LPG sur le Salon, compte tenu que leur participation n'a pas nécessité de connexion à Internet.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Julie VERNET LOLLINI et Guy Thierry BALZAN, Huissiers de Justice à CHABEUIL (26120) 2 rue Victor Payonne et est consultable sur simple demande auprès de LPG.

Article 10 : Droits de Propriété Intellectuelle

L'intégralité du contenu publié par LPG (ou toute société mandatée par elle) incluant, sans que cette liste ne soit limitative, les textes, images, photographies, marques, signes distinctifs, etc. - sont soit la propriété de LPG ou de ses filiales, soit font l'objet de droits d'utilisation, de reproduction et de représentation consentis au profit de ces dernières.

Par conséquent, ces éléments ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de LPG, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de LPG.

Article 11 : Données à caractère personnel

11.1. Identification des traitements

Compte tenu de leur caractère identifiant, les données des participants collectées par LPG constituent des données à caractère personnel au sens de la loi française « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, ainsi qu'au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Par la collecte, la conservation et l'exploitation de ces données, LPG opère donc un traitement de données à caractère personnel dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Responsable de traitement : LPG SYSTEMS.
- Finalité(s): Organisation et gestion d'un jeu concours.
- Données à caractère personnel traitées : nom, prénom, adresse postale ; adresse e-mail et numéro de téléphone.
- Catégorie de personnes concernées : participants et gagnant du Jeu.
- Fondement(s) juridique(s) des traitements : consentement de la personne concernée.
- Destinataire : LPG SYSTEMS.

Les données personnelles collectées ne font l'objet d'aucun transfert à des sociétés tierces.



REGLEMENT DU JEU CONCOURS REEDUCA 2018

➤ Durée de conservation des données :

Les données des participants, et du/de la gagnant(e), sont conservées pendant la durée nécessaire au déroulement du Jeu et à l'attribution de la dotation.

En cas de consentement d'un participant du Jeu à l'utilisation de ses données à des fins de prospection commerciale, les données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la transmission du formulaire de participation au Jeu.

➤ Droits des personnes :

Chaque participant, et gagnant, peut exercer les droits suivants par e-mail à l'adresse notification@lpgsystems.com ou par courrier à l'adresse : LPG SYSTEMS, Service Juridique - Technoparc de la Plaine, 30 rue Dr Abel, CS 90035 - 26000 VALENCE :

- accès, modification, rectification et suppression des données le concernant,
- définition de directives générales et particulières définissant la manière dont le participant entend que soient exercés, après son décès, ses droits ;
- limitation et opposition au traitement pour des raisons tenant à la situation particulière du participant ;
- portabilité des données ;
- possibilité de retirer son consentement à tout moment ;
- introduction d'une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de toute autre autorité de contrôle compétente.

11.2. Cookies

Les participants sont informés qu'en naviguant sur la Page Internet, des informations sur leur navigation peuvent être enregistrées dans des fichiers appelés « Cookies » installés sur leur(s) terminal(aux).

Les cookies sont de petits fichiers informatiques permettant d'identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Les participants peuvent s'opposer à l'enregistrement de cookies, ou choisir d'être averti de leur enregistrement sur leur disque dur, en configurant leur logiciel de navigation (les participants sont invités à se reporter aux conditions d'utilisation de leur navigateur concernant cette fonctionnalité).

Lorsque ce paramétrage est effectué, les participants gardent néanmoins la possibilité d'accéder à la Page Internet pour participer à ce dernier.

Article 12 : Règlement des conflits

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants formeront un recours amiable auprès de LPG par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse indiquée à l'article 1 du présent règlement.

A défaut d'aboutir à une solution amiable dans un délai d'un mois à compter de la réception de leur courrier recommandé, les participants auront toute liberté de saisir la juridiction de leur choix.

